

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 59

**Date de convocation
6 septembre 2022**

Séance du 12 septembre 2022

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM
Michel-STEIGNON Pierrette-DEMENGEOT Patrick-GRENIER
Christophe-TRUCHASSOU Georgette- DAPREMONT Jean-Charles-
THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-
RICHARD Francine-BALDO Pascal-CHEVALLOT BEROUX
Thierry- BINET Stéphane-DEVIE Rachel - MERCIER Michel-
DERIS Mathieu- DELAPLACE Matthieu-AVERLY Renaud-
VUARNESON Michel -BRUNIN Laurence -BOCAHUT Laurie

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme MERIEUX Karine (pouvoir à Mme BOCAHUT Laurie)
M POLLET Frédéric (pouvoir à Mme STEIGNON Pierrette)
M ULPAT Éric (pouvoir à M VUARNESON Michel)
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU Georgette)
Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. AFRIBO Joseph)
Mme PERARD Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DERIS Mathieu

**OBJET : Réaménagement de la traversée urbaine - Réalisation d'un plan de
circulation - Signature d'une convention d'accompagnement avec le CEREMA**

Exposé : La commune travaille actuellement sur un projet de réaménagement de la
traversée urbaine de Rethel composée des rues Colbert et Gambetta. Sera associée à ces
travaux, la réfection de la rue Chanzy.

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été réalisée par l'entreprise INGESSIA.

Afin d'aller plus loin et avant de recruter un Assistant à Maître d'Ouvrage pour la
rédaction du programme de travaux, il convient de réaliser un plan de circulation global. Ce
document permettra de connaître les flux de déplacements ainsi que les différentes
problématiques de circulation ou stationnements dans le secteur et à plus large échelle. En
outre, cette étude apportera des données supplémentaires pour faciliter la réflexion et orienter
les possibilités d'aménagement.

Pour ce faire, le CEREMA propose un service d'accompagnement gratuit de 5 jours à
la Ville de Rethel afin de l'aider à définir le cahier des charges pour le recrutement du bureau
d'études, analyser les offres des candidats et apporter son regard sur les résultats produits par
le bureau d'études.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune travaille actuellement sur un projet de réaménagement de la traversée urbaine de Rethel composée des rues Colbert et Gambetta mais aussi à la réfection de la rue Chanzy,

Vu le projet de convention proposé par le CEREMA,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'accompagnement avec le CEREMA afin de bénéficier d'une prestation gratuite dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée urbaine de Rethel,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le 14 SEP. 2022
de la publication, le 14 SEP. 2022
Fait à Rethel, le 14 SEP. 2022

Le Maire
Joseph AFRIBO



**FICHE DE DEMANDE DE PRESTATION GRATUITE DU CEREMA
CONTRIBUTION AUX MISSIONS DE L'ANCT
Accompagnement de la commune de Rethel**

Nom de la collectivité	Commune de Rethel
Description du besoin exprimé par la collectivité	La commune de Rethel souhaite réaliser un plan de circulation sur le périmètre communal pour répondre aux principaux enjeux suivants : difficultés de circulation en heure de pointe, goulot d'étranglement au niveau du pont sur l'Aisne et sur le canal, stationnement, circulation des véhicules agricoles. La ville souhaite être accompagnée par le Cerema pour le lancement et le suivi de ces études, qui seront réalisées par un bureau d'étude.
Proposition technique d'accompagnement du Cerema Livrable	Le Cerema propose de consacrer 5 jours au lancement et au suivi de l'étude du plan de circulation. En particulier, le Cerema apportera un regard critique sur le contenu des études et des recueils de données, sur les offres des bureaux d'étude et sur la qualité de leurs prestations, dans la limite du temps passé de 5 jours.
Financement	Accompagnement du Cerema via la réalisation d'une prestation gratuite de 5 jours.
Contacts	Collectivité : M. Grégory JAZERON Chargé de projets structurants chargedeprojets@villederethel.fr 03 24 39 53 97 Place de la République – BP 5121 – 08300 Rethel Cerema : Nicolas SPEISSER Directeur de projets Sécurité des déplacements et circulation nicolas.speisser@cerema.fr 03 87 20 45 23 Cerema Est - Bâtiment C - île du Saulcy - 57000 METZ

J.A